



PROCÈS-VERBAL

AOÛT 2019

Le 5 août 2019 à 18 h 30 à la salle du conseil réunion préparatoire à la séance ordinaire du conseil, le lundi 5 août à 19 h 30.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, tenue à la salle du conseil, le lundi 5 août 2019 à 19 heures 50.

SONT PRÉSENTS : madame Dominique Bernard conseillère, messieurs Sylvain Gagné-Bernier, Mario Nadeau et Mathieu Therrien conseillers, sous la présidence de monsieur Bruno Gagné, maire, et formant quorum.

SONT ABSENTS : madame Linda Paré, conseillère, et monsieur Rémi Laprise, conseiller.

Madame Doris Godbout, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée, mot de bienvenue, les présences ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Acceptation du procès-verbal du 2 juillet 2019 ;
4. Première période de questions ;
5. Correspondance ;
6. Demande de subvention (dons) ;
7. Rapports des employés et organismes ;
8. Discussions diverses :
 - Frais d'arpentage et de piquetage, emprise de la route Marceau, acceptation ;

- Travaux bâtiment La Rafale ;
 - Travaux bâtiment Comptoir artisanal ;
 - Formation éthique ;
 - Fermeture du bureau municipal du 19 au 23 août 2019 pour vacances ;
 - Autorisation de participer au colloque de zone les 11 et 12 septembre 2019 ;
 - Refinancement d'un montant de 112 500 \$ relatif à un emprunt échéant le 12 novembre 2019, information ;
9. Varia ;
 10. Comptes ;
 11. Période de questions ;
 12. Levée de la séance.

Résolution : 01-08-2019

Lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que déposé, l'item varia restant ouvert. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 JUILLET 2019

Une copie du procès-verbal du 2 juillet 2019 a été remise à chaque membre du conseil municipal pour lecture, la directrice générale en dépose une copie.

Résolution : 02-08-2019

Il est proposé par M. Sylvain Gagné-Bernier, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019 soit confirmé tel qu'il a été rédigé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Président ouvre la première période de questions au public.

Aucune question.

5. CORRESPONDANCE

Madame Katia Fortin nous informe qu'elle quittera définitivement son emploi d'adjointe administrative à partir du 1^{er} août 2019.

Monsieur Paul-Yvon Lachance nous informe qu'à partir du 29 juillet 2019 il n'occupera plus la fonction de pompier volontaire. Monsieur Lachance est pompier volontaire depuis 35 ans. Une lettre sera transmise à celui-ci pour le remercier de son implication au sein du service incendie de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton.

Résolution : 03-08-2019 (comptabilité Centre de Plein-Air)

Il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU que les frais d'honoraires professionnels au montant de 1307,84 \$, taxes incluses, de madame Michelle Bilodeau, BAA, pour les inscriptions aux livres de janvier à juin 2019, de l'organisme Centre de Plein-Air soient payés. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 04-08-2019 (vérification des livres comptables du Centre)

Il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par M. Mathieu Therrien ET RÉSOLU d'accepter la facture 684650 de Lemieux Nolet de 741,59 \$, taxes incluses, pour la vérification des écritures des livres comptables du Centre pour l'année 2019. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. DEMANDE DE SUBVENTIONS (DONS)

Aucune demande.

7. RAPPORTS DES EMPLOYÉS ET ORGANISMES

M. Mario Nadeau, conseiller, présente un compte-rendu des statistiques de location et entrées du Centre pour le mois de juillet.

8. DISCUSSIONS DIVERSES

Résolution : 05-08-2019 (vérification et piquetage ligne électrique)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Mathieu Therrien ET RÉSOLU d'autoriser l'entreprise Arpentage Côte-du-Sud à faire la vérification des repaires placés par Hydro-Québec et d'en faire la correction, s'il y a lieu. Les poteaux doivent être placés à la limite de l'emprise du chemin de la route Marceau et du lot de la Coopérative de gestion forestière des Appalaches. Les frais de vérification et de piquetage des repaires seront payés par la municipalité. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Les travaux de réparation des bâtiments La Rafale et Comptoir artisanal se poursuivent.

Déclaration de participation des élus à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale

Conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale, je confirme que chaque membre du conseil municipal a suivi dans le début de leur mandat une telle formation et qu'ils ont déclaré celle-ci au secrétaire-trésorier de la municipalité.

M. Rémi Laprise a terminé sa formation par Internet le 24 juin 2019.

Messieurs Bruno Gagné et Sylvain-Gagné Bernier ont suivi leur formation le 2 février 2018.

Mme Linda Paré et M. Mathieu Therrien, leur attestation de réussite est datée du 14 décembre 2013.

Mme Dominique Bernard et M. Mario Nadeau, leur attestation de réussite est datée du 19 novembre 2011.

Doris Godbout, d.g. et sec.-trés.

Résolution : 06-08-2019 (fermeture du bureau municipal)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU que le bureau municipal soit fermé du 19 au 23 août inclusivement pour vacances. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 07-08-2019 (inscription colloque de zone 2019)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Mathieu Therrien ET RÉSOLU d'autoriser madame Doris Godbout, directrice générale et secrétaire-trésorière, à participer au colloque de zone de l'ADMQ Beauce-Côte-Sud les 11 et 12 septembre 2019. Les frais d'inscription de 115,00 \$ et frais de transport seront payés. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

La municipalité doit refinancer un montant de 112 500 \$, relatif à un emprunt échéant le 12 novembre 2019.

9. **VARIA**

Il est demandé d'obtenir des prix pour l'achat d'une tablette pour le bureau ainsi que d'une remise ou cube pour entreposer les équipements d'entretien de la patinoire et du terrain de balle.

10. **COMPTES**

La directrice générale et secrétaire-trésorière certifie, par la présente, que la municipalité a les crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil municipal.

Doris Godbout

Salaires du 23 juin au 27 juillet 2019

11 436,88 \$

Résolution : 08-08-2019 (comptes)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Mathieu Therrien ET RÉSOLU que les comptes ci-dessus, formant un total de 46 594,63 \$, soient payés ainsi que les salaires et que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité les chèques pour en faire le paiement. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le président ouvre la deuxième période de questions au public.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution : 09-08-2019 (levée de la séance)

Il est 20 heures 12. Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU de lever la séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Bruno Gagné, maire

Doris Godbout, d.g. et sec.-trés.

Je, Bruno Gagné, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Site Web : www.sainteapolinedepatton.ca

Facebook : www.facebook.com/Municipalite.Sainte.Apolline.de.Patton
